

## **Avenant 2021 à la Convention de délégation de compétence de six ans en application de l'article L. 301-5-1 du code de la construction et de l'habitation pour la période 2015-2020**

**La présente convention est établie entre**

**la Communauté d'agglomération Grand Chambéry**, représentée par M. Thierry Repentin, vice-président chargé de l'habitat du foncier associé,

**et**

**L'Etat**, représenté par Pascal Bolot, Préfet du département de la Savoie,

**Vu** le code de la construction et de l'habitation (CCH), notamment l'article L. 321-1-1 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** le plan départemental de l'habitat de juillet 2019,

**Vu** le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) ;

**Vu** la délibération n° 154-13 C du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 adoptant le Programme local de l'habitat 2014-2019,

**Vu** la délibération n°173-19 C du Conseil communautaire du 14 novembre 2019 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

**Vu** la délibération n°201-19 C du conseil communautaire du 18 décembre 2019, approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD)

**Vu** la délibération n° 188-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 ajustant le dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat 2014-2019,

**Vu** la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau l'approbation des avenants aux conventions conclues pour la délégation des aides à la pierre de l'État,

**Vu** la décision n°016-21 du Bureau communautaire du 11 février 2021 prorogeant la convention de délégation,

**Vu** la décision n° -21 du Bureau communautaire du 15 avril 2021 approuvant le présent avenant ;

**Vu** la convention de délégation de compétence signée le 3 juin 2015 conclue entre Grand Chambéry et l'Etat, en application de l'article L. 301-5-1 du code de la construction et de l'habitation (CCH), et ses avenants,

**Vu** l'avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement du 11 mars 2021 sur la répartition des crédits et les orientations de la politique de l'habitat,

**Il a été convenu ce qui suit :**

## **Objet et durée de la convention**

Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs quantitatifs et le montant des enveloppes financières déléguées par l'Etat et l'Anah en 2021 au titre des aides à la pierre, et de préciser les modifications apportées par Grand Chambéry aux modalités de mise en œuvre de la délégation des aides à la pierre.

## **Article I : Les objectifs de la convention**

### **Article I-1 : Orientation générales**

Article inchangé

### **Article I-2 : Objectifs quantitatifs et échéancier prévisionnel**

#### **I-2-1 – Le développement et la diversification de l'offre de logement social, intermédiaire et en accession sociale à la propriété**

La délégation des aides à la pierre 2015-2020, prorogée d'un an en 2021, a été signée sur la base des objectifs du PLH 2014-2019.

Grand Chambéry a approuvé le 18 décembre 2019 le Plan local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi HD). Les objectifs pour l'année 2021 s'inscrivent en continuité de 2020.

Les objectifs pour l'année 2021 compte tenu de la dotation disponible sont les suivants :

- 130 logements PLAI (prêt locatif aidé d'intégration),
- 8 PLAI adaptés bénéficiant de la subvention visée à l'article R. 331-25-1 du CCH,
- 150 logements PLUS (prêt locatif à usage social),
- 200 logements en PLS (prêt locatif social),
- dans le cadre du plan de relance, il est prévu 54 logements en restructuration lourde, classe E, au titre du plan de relance.

Par ailleurs, pour 2021, des logements PSLA (prêt social de location-accession) pourront être agréés ainsi que des logements intermédiaires définis à l'article L. 302-16 du CCH et faisant l'objet d'un agrément préalable prévu à l'article 279-0 bis A du CGI.

Ces objectifs ne comprennent pas les logements prévus par les conventions de renouvellement urbain de l'ANRU qui sont rappelés en annexe 7.

#### **I-2-2 La réhabilitation du parc privé ancien et la requalification des copropriétés**

Sur la base des objectifs figurant au programme d'actions du PLH et du PLUi HD, il est prévu, pour l'année 2021, la réhabilitation de logements privés en tenant compte des orientations et des objectifs de l'Agence nationale de l'habitat et conformément à son régime des aides, ainsi répartis par type de bénéficiaire :

- 84 logements de propriétaires occupants,

- 7 logements de propriétaires bailleurs,
- 236 logements ou lot traités dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétés en difficultés,
- 34 logements « MaPrimeRénov » dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétés saines.

L'intégralité des logements des propriétaires bailleurs aidés est conventionnée (sauf exceptions précisées dans le régime des aides de l'Anah).

La déclinaison annuelle de ces objectifs et le tableau de bord de suivi de la convention sont indiqués en annexe 1.

Les dispositifs opérationnels en cours ou projetés et dont la liste figure en annexe 2, concourent à la mise en œuvre de ces objectifs.

Le délégataire reprend les engagements de l'Etat et de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) sur les opérations contractuelles en cours (PIG et OPAH-RU).

Ces objectifs précis sont repris par la convention conclue entre le délégataire et l'Anah en application de l'article L. 321-1-1 du CCH.

## **Article II : Modalités financières**

### **Article II-1 : Moyens mis à la disposition du délégataire par l'État pour le parc locatif social**

Pour 2021, la dotation prévisionnelle de l'État destinée au parc public est fixée à 1 800 517€, dont 171 581 € de reliquats, soit 1 628 936 € de droits à engagement 2021 dont 177 959 € € en tranche complémentaire).

Elle comprend :

- une enveloppe prévisionnelle des droits à engagement de l'État de 1 292 720 € mobilisable pour le développement de l'offre nouvelle de logements sociaux dont 171 581 € de reliquats disponibles auprès du délégataire, au titre des droits à engagements de 2015 à 2020 qui restent mobilisables pour le développement de l'offre nouvelle de logements sociaux, soit une enveloppe prévisionnelle de 1 121 139 € de droits à engagement 2021 au titre de l'offre nouvelle.

- une enveloppe prévisionnelle des droits à engagement de l'État de 111 840 € (AE typées selon le 2° II du L. 435-1 du CCH en complément de la programmation LLS classique, et non fongibles avec les AE dédiées à la programmation LLS classique) visant à octroyer la subvention PLAI adapté prévue à l'article R. 331-25-1 du CCH à 4 logements très sociaux à bas niveau de quittance agréés en PLAI. Seuls les projets sélectionnés dans le cadre de l'instruction des PLAI adaptés, dans le respect du document-cadre validé par le conseil d'administration du fond national des aides à la pierre le 21 septembre 2018, et qui tiendront compte des orientations émises par les services de l'Etat, notamment par la DREAL, dans son rôle d'animation, d'homogénéisation, d'accompagnement, de reporting et de synthèse du dispositif sur le territoire régional, pourront bénéficier de ce financement complémentaire,

- une enveloppe prévisionnelle des droits à engagement de l'État de 395 957 € dont 177 959 € en tranche complémentaire dans le cadre du plan de relance pour le volet de rénovation énergétique et la réhabilitation lourde des logements sociaux.

La convention de délégation de compétence prévoit, selon les termes de l'article II-5-1-1, que l'État alloue au délégataire son enveloppe de droits à engagement dans les conditions suivantes :

- 60 % du montant des droits à engagement de l'année à la signature de la convention ou, à compter de la seconde année, à la signature de l'avenant annuel ;
- le solde des droits à engagement de l'année est notifié, au plus tard le 10 novembre en fonction du rapport mentionné au II-5-1-3. L'avenant de fin de gestion mentionné au § III-2 arrête l'enveloppe définitive des droits à engagement allouée pour l'année au délégataire.

Cette disposition ne concerne pas les crédits relatifs au volet restructuration lourde du plan de relance, les dossiers devant être déposés avant le 1er juin. La tranche ferme de l'enveloppe de droits à engagement pour le financement de la restructuration lourde de logements sociaux, couplée à une rénovation énergétique, est donc allouée à 100 % à la signature de l'avenant annuel. Dans la limite des dotations disponibles, le délégant pourra néanmoins procéder au cours de l'année à autant d'allocation d'enveloppes de droit à engagement qu'il l'estime nécessaire pour la réhabilitation des logements sociaux.

Des crédits complémentaires pourront en outre être accordés pour les opérations retenues dans le cadre de l'appel à projet national MassiRéno pour la massification de la rénovation exemplaire du parc locatif social. Les résultats de l'appel à projets sont attendus pour la fin avril.

L'opération candidate est la suivante :

Cristal Habitat - Quartier du Piochet à Chambéry – 244 logements

A l'issue de l'année de gestion, Grand Chambéry transmettra au préfet et au FNAP un bilan de la mise en œuvre de sa programmation en logements très sociaux à bas niveaux de quittance bénéficiant d'une subvention PLAI adapté. Il listera les opérations financées et précisera l'enveloppe d'autorisations d'engagement correspondante. Il indiquera, le cas échéant, les difficultés rencontrées dans l'atteinte des objectifs fixés.

## **Article II-2 : Moyens mis à la disposition du délégataire par l'Anah pour le parc privé**

Pour l'année d'application de l'avenant, l'enveloppe prévisionnelle initiale des droits à engagement Anah destinée au parc privé est fixé à 1 429 162 €.

## **Article II – 3 : Avenant annuel**

*Article inchangé*

## **Article II-4 : Interventions propres du délégataire**

### **II-4-1 : Interventions financières du délégataire**

Pour 2021, année de la signature, le montant prévisionnel des autorisations d'engagements que celui-ci affecte sur son propre budget à la réalisation des objectifs de la convention s'élève à 2,650 M € dont 0,340 M € pour l'habitat privé.

## **Article II-5 : Mise à disposition des moyens : droits à engagement et crédits de paiement**

### **II-5-1 : Calcul et mise à disposition des droits à engagement**

#### **II-5-1-1 : Pour l'enveloppe logement locatif social**

La convention de délégation de compétence prévoit, selon les termes de l'article II-5-1-1, que l'État alloue au délégataire son enveloppe de droits à engagement dans les conditions suivantes :

- 60 % du montant des droits à engagement de l'année à la signature de la convention ou, à compter de la seconde année, à la signature de l'avenant annuel ;
- le solde des droits à engagement de l'année est notifié, au plus tard le 10 novembre en fonction du rapport mentionné au II-5-1-3. L'avenant de fin de gestion mentionné au § III-2 arrête l'enveloppe définitive des droits à engagement allouée pour l'année au délégataire.

Rappeler 100 % pour le plan de relance ?

A l'issue de l'année de gestion, le délégataire transmettra au préfet et au FNAP un bilan de la mise en œuvre de sa programmation en logements très sociaux à bas niveau de quittance bénéficiant d'une subvention PLAI adapté. Il listera les opérations financées et précisera

l'enveloppe d'autorisations d'engagement correspondante. Il indiquera, le cas échéant, les difficultés rencontrées dans l'atteinte des objectifs fixés.

Le délégataire prendra les arrêtés de subvention au nom de l'État en application de la présente convention dans la limite du montant des droits à engagement ainsi notifiés par l'État.

### **II-5-1-2 : Pour l'enveloppe habitat privé**

La convention conclue entre l'Anah et le délégataire en vertu de l'article L 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (CCH) définit les modalités de financement et les conditions de gestion par l'agence ou, à sa demande, par le délégataire des aides destinées à l'habitat privé.

### **II-5-1-3 Modalités de mise à disposition**

*Article inchangé*

### **II-5-2 : Calcul et mise à disposition des crédits de paiement**

#### **– Pour l'enveloppe logement locatif social**

Chaque année, l'Etat mettra à la disposition du délégataire un montant de crédits de paiement calculé par application d'une clé pré-définie au montant des engagements constatés les années précédentes et des engagements prévisionnels de l'année considérée.

Ainsi, pour le calibrage des CP dans l'avenant annuel (et dans la convention pour la première année), la clé à appliquer est la suivante : 10 % des engagements prévisionnels de l'année n, 30 % des engagements constatés de l'année n-1, 30 % des engagements constatés de l'année n-2 et, pour l'année n-3, 30 % des engagements constatés. Ce montant de crédit de paiement est ajusté de la différence constatée en fin d'année n-1, entre les crédits de paiement versés par l'Etat au délégataire et ceux versés par le délégataire aux différents opérateurs. Cet ajustement, à la hausse ou à la baisse, est opéré dès la deuxième année de la convention ou dès la première année lorsqu'il s'agit d'un renouvellement de convention, sur la base du compte-rendu mentionné au II-6.

Les crédits de paiement feront l'objet de la part de l'Etat de trois versements :

- le premier versement porte au maximum sur 25 % du montant des CP versés l'année n-1 (y compris en cas de renouvellement de la convention). Il est effectué au plus tard en février.

- le deuxième versement est effectué dans les deux mois suivant la date de signature de la convention ou, à compter de la seconde année, de l'avenant annuel. Il porte au maximum sur 75% du montant total prévu par l'avenant annuel (ou pour la première année, le montant inscrit dans la convention) duquel il est déduit le premier versement effectué ; ce taux peut être ajusté en fonction du rythme de paiement du délégataire aux opérateurs.

- le solde est versé au délégataire en novembre ; il peut être ajusté en fonction de la différence entre les crédits de paiement versés par l'Etat au délégataire et ceux versés par le délégataire aux différents opérateurs l'année n, en cohérence avec le compte-rendu mentionné au deuxième alinéa de l'article II-6, et ce dans la limite des crédits ouverts et disponibles.

Pour chaque opération soldée, sur la base du compte-rendu mentionné au dernier alinéa de l'article II-6, il est procédé à l'ajustement des écarts résiduels qui pourraient être constatés entre les crédits de paiement versés par l'Etat au délégataire et ceux versés par le délégataire aux différents opérateurs.

#### **– Pour l'enveloppe habitat privé**

La convention conclue entre l'Anah et le délégataire en application de l'article L 321-1-1 du CCH définit les modalités de financement et les conditions de gestion par l'agence ou, à sa demande, par le délégataire des aides destinées à l'habitat privé.

**Article II-6 : Comptes rendus de l'utilisation des crédits de paiement mis à la disposition du délégataire**

*Article inchangé*

**Article II-7 : Gestion financière de la fin de convention**

*Article inchangé*

**TITRE III à VI : inchangés**

**Article III : Annexes modifiées de la convention de délégation 2015-2021**

Annexe 1- Tableau de bord et déclinaison par secteur géographique des objectifs d'intervention définis par la convention assorti d'un échéancier prévisionnel de réalisation (en cohérence avec la déclinaison territoriale du PLH-PLUiHD)

Annexe 1bis- Tableau de compte rendu de l'utilisation des crédits de paiement mis à la disposition du délégataire (ou état annexe au compte administratif)

Annexe 1ter - Tableau de compte rendu de l'utilisation des aides propres du délégataire

Annexe 2 – Programmes d'intervention contribuant à la mise en œuvre des objectifs de la convention

Annexe 6 – Modalités de calcul des loyers et des redevances maximales

**Article IV : Durée de l'avenant**

Le présent avenant est conclu pour l'année 2021

Chambéry, le

Pour l'Etat,

Le Préfet de la Savoie

Pour Grand Chambéry,

Le vice-président chargé de l'habitat et du foncier associé

## ANNEXE 1

(Objectifs de réalisation de la convention, parc public et parc privé - Tableau de bord)

	2015			2016			2017			2018			2019			2020		
	Prévus	Réalisés		Prévus	Réalisés		Prévus	Réalisés		Prévus	Réalisés		Prévus	Réalisés		Prévus	Réalisés	
		financés	mis en chantier		financés	mis en chantier												
<b>PARC PUBLIC</b>																		
PLAI	75	53	7	75	64	12	75	125		75	89		94	59		204	186	
PLUS	175	119	15	175	130	10	175	156		175	164		168	79		317	68	
Total PLUS-PLAI	250	172	22	250	194	22	250	281		250	153		262	138		521	254	
PLS	30	20	16	60	115		50	80		50	137		75	113		42	50	
Accession à la propriété (PSLA)	50	86	23	100	98		100	73		100	54		40					
<b>PARC PRIVE</b>		Réalisés			Réalisés													
<b>Logements de propriétaires occupants :</b>	<b>93</b>	<b>61</b>		<b>61</b>	<b>51</b>		<b>98</b>	<b>85</b>		96	110		150			91	116	
dont logements indignes et très dégradés	2	0		4	3		4	0		3	0		4			2	2	
dont travaux de lutte contre la précarité énergétique	57	31		56	32		70	66		72	90		127			63	89	
dont aide pour l'autonomie de la personne	34	30		28	16		20	19		21	20		23			26	25	
<b>Logements de propriétaires bailleurs</b>	<b>9</b>	<b>1</b>		<b>2</b>	<b>6</b>		<b>8</b>	<b>1</b>		19	18		4			7	1	
<b>Logements traités dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétaires</b>		<b>5</b>					<b>67</b>	<b>2</b>		23	13		141			15		
dont travaux d'amélioration de la performance énergétique en copropriétés fragiles																		
Nombre de logements bénéficiant de l'aide Habiter Mieux (double compte)	69	31		63	41		152	67			108		131			90		
<b>Droits à engagements Etat parc public</b>	702 948	588 319		1 322 209	710 736		1 274 400	1 274 400		698 640	619 920		1 025 440	664 420			1 629 139	
<b>Droits à engagements ANAH + FART</b>	508 165	508 165		1 055 610	588 437		680 774	680 774		1 082 194	1 082 194		1 247 997	1 496 100			1 078 741	
<b>Droits à engagements Déléataire pour le parc public</b>	2 500 000	1 915 085		2 500 000	1 985 980		2 500 000	361 322		2 500 000	2 373 054		2 500 000	1 155 010			648 299	
<b>Droits à engagements Déléataire pour le parc privé</b>	128 000	77 390		128 000	131 017		128 000	135 931		128 000	202 973		128 000	231 344			273 924	
dont loyer intermédiaire					6						11						5	
dont loyer conventionné social	5	1		1	3			1			16						7	
dont loyer conventionné très social	3			1	1						1						2	

ANNEXE 1bis

Comptes rendus de l'utilisation des crédits de paiement mis à la disposition du délégataire  
Convention de délégation de compétence conclue entre Grand Chambéry et l'Etat le 03/06/2015 en application des articles L301-3, L301-5-1, L301-5-2, L321-1-1 du CCH

ETAT ANNEXE DES FONDS RECUS ET REVERSES PAR LE DELEGATAIRE (CREDITS DE PAIEMENT)

RECETTES  
(fonds versés par l'Etat)

Organismes délégués	Reliquats des CP antérieurs	Montant versé lors de l'exercice	Compte nature	Montant total
Etat 2015	-300 031,70	0,00	4582806	-300 031,70
Etat 2016	-142 066,81	473 690,99	4582807	331 624,18
Etat 2017	-50 431,00	0,00	4582808	-50 431,00
Etat 2018	0,00	0,00		0,00
Etat 2019	0,00	0,00		0,00
Etat 2020	0,00	0,00		0,00

ok

Bénéficiaire	Nature de l'opération	Nbre de logts	Localisation	Montant total de la subvention accordée	Compte nature	Dépenses des exercices antérieurs	Dépenses de l'exercice (2019)	Dépenses cumulées	Restes à payer
SOLLAR	ZAC de Valmar	46	Ravoire	163 184,00	4581806	48 955,20		48 955,20	114 228,80

Savoisienne Habitat	Les vergers d'amantine- Champ Perrin (ex St Joseph)	2	Jacob Bellecombette	7 866,00	4581806	7 866,00		7 866,00	0,00
Savoisienne Habitat	Les Frasses Tr.3- l'Excelsior	16	St Jeoire Prieuré	66 078,00	4581806	32 378,00	33 247,26	65 625,26	452,74
OPAC Savoie	de René Cassin	10	Barby	26 488,00	4581806	21 190,40	5 297,60	26 488,00	0,00
OPAC Savoie	de Route de la Bathie	8	Saint Alban Leysse	21 103,00	4581806	6 330,90	10 551,50	16 882,40	4 220,60
La Motte Servolex	Le presbytère	1	La Motte Servolex	1 300,00	4581806	0,00	1 300,00	1 300,00	0,00
OPAC Savoie	de Chef lieu- Beauregard	5	Bassens	19 972,00	4581806	15 977,60	3 994,40	19 972,00	0,00
OPAC Savoie	de Maison Renchet	2	Barberaz	17 480,00	4581806	17 480,00		17 480,00	0,00
Cognin	L'école de la forgerie	1	Cognin	1 300,00	4581806	1 300,00		1 300,00	0,00
Chambéry Alpes Habitat	ZAC du grand clos	15	Barby	56 305,00	4581806	14 174,70		14 174,70	42 130,30
OPAC Savoie	de Maison Fugier	4	La Thuile	6 229,00	4581806	4 983,20		4 983,20	1 245,80
OPAC Savoie	de Route des Gottelands	10	Barberaz	40 511,00	4581806	12 153,30	20 255,50	32 408,80	8 102,20
OPAC Savoie	de Le domaine de Villeneuve	34	St Alban Leysse	112 656,00	4581806	90 124,80		90 124,80	22 531,20
OPAC Savoie	de Rue des Allobroges	3	La Motte Servolex	6 696,00	4581806	5 356,80	1 090,28	6 447,08	248,92
Savoisienne Habitat	Butte du chef lieu	7	Saint Cassin	27 201,00	4581806	21 760,80		21 760,80	5 440,20
Chambéry Alpes Habitat	Maison l'amandier- chemin des acacias	2	Chambéry	13 950,00	4581806	0,00		0,00	13 950,00
Chambéry Alpes Habitat	Maison l'amandier- chemin des acacias	2	Chambéry	0,00	4581806	0,00		0,00	0,00
Chambéry Alpes Habitat	Maison l'amandier- chemin des acacias	2	Chambéry	0,00	4581806	0,00		0,00	0,00
Chambéry Alpes Habitat	Maison l'amandier- chemin des acacias	6	Chambéry	0,00	4581806	0,00		0,00	0,00
OPAC SAVOIE	DE Croix rouge dessous	2	Chambéry	0,00	4581806	0,00		0,00	0,00
SAIEM	Rue des Martinettes	16	Chambéry	0,00	4581806	0,00		0,00	0,00
Maison Benoit	St Maison St Benoit	33	Chambéry	0,00	4581806	0,00		0,00	0,00
Savoisienne	Maison Gachet	3	La Motte	10 245,00	4581807	3 073,50	7 171,50	10 245,00	0,00

Habitat			Servolex						
Savoisienne Habitat	Quartier Madeleine "Les Escapades"	19	Barberaz	121 471,00	4581807	79 330,01	15 392,39	94 722,40	26 748,60
Cristal Habitat	Palatiers	8	Vérel Pragondran	39 954,00	4581807	0,00	2 621,70	2 621,70	37 332,30
Cristal Habitat	Les portes de Mérande Lot C	28	Chambéry	84 793,00	4581807	0,00		0,00	84 793,00
Cristal Habitat	Chef Lieu - Le Prévert - Le Mollard	7	Vimines	25 515,00	4581807	17 344,00		17 344,00	8 171,00
Cristal Habitat	La Résidence	1	Chambéry	10 004,00	4581807	10 004,00		10 004,00	0,00
Cristal Habitat	Le Belved'Air 1570 Avenus d'Aix-Les-Bains	41	Chambéry	78 234,00	4581807	0,00		0,00	78 234,00
Cristal Habitat	Rue d'Angleterre	17	Chambéry	45 167,00	4581807	0,00		0,00	45 167,00
Habitat et Humanisme	Le Villaret	1	Saint Alban Laysse	8 741,00	4581807	0,00		0,00	8 741,00
OPAC Savoie	de Les Pervenches	6	Chambéry	21 864,00	4581807	16 877,60	4 986,40	21 864,00	0,00
OPAC Savoie	de Route du Trmblay (Côte de Pouly)	7	La Motte Servolex	16 124,00	4581807	0,00		0,00	16 124,00
OPAC Savoie	de Le Belrive (Rue Emile Zola)	19	La Ravoire	51 459,00	4581807	15 437,70		15 437,70	36 021,30
OPAC Savoie	de Rue Agutte Sembat	42	Chambéry	151 612,00	4581807	0,00	41 341,80	41 341,80	110 270,20
OPAC Savoie	de Au Vernier ( terrain Gerland)	10	Barberaz	30 422,00	4581807	0,00		0,00	30 422,00
OPAC Savoie	de Au Vernier - Maison Bathelet ( maison Gerland)	2	Barberaz	15 131,00	4581807	0,00		0,00	15 131,00
OPAC Savoie	de La Plantaz	24	La Ravoire	0,00	4581807	0,00		0,00	0,00
Savoisienne Habitat	Hotel du parc	8	Challes les Eaux	0,00	4581807	0,00		0,00	0,00
Cristal Habitat	Palatiers	1	Vérel Pragondran	0,00	4581807	0,00		0,00	0,00
Cristal Habitat	Les carrés verdoyants	4	Sonnaz	0,00	4581807	0,00		0,00	0,00
Cristal Habitat	Ancienne clinique Sainte Marie	2	Chambéry	0,00	4581807	0,00		0,00	0,00
SCI Coté Sud	Bassens Côté Sud	37	Bassens	0,00	4581807	0,00		0,00	0,00
Savoisienne Habitat	Les Aigues marines	1	Cognin	0,00	4581807	0,00		0,00	0,00
Savoisienne Habitat	SCI Côté Sud Lot 5	19	Bassens	0,00	4581807	0,00		0,00	0,00

APEI	La Revériaz	39	Chambéry	0,00	4581807	0,00		0,00	0,00
SAVOISIENNE HABITAT	LES JARDINS DE MARIUS TERRAIN DEPOULY	29	BARBERAZ	21 600,00	4581808	6 480,00		6 480,00	15 120,00
OPAC SAVOIE	AVENUE MONT ST MICHEL	79	BARBERAZ	270 000,00	4581808	0,00		0,00	270 000,00
HALPADES	L'ALBANE 31 ROUTE DE BEMAZ	11	ST ALBAN LEYSSE	43 200,00	4581808	21 271,00		21 271,00	21 929,00
OPAC SAVOIE	BEAUSEJOUR - PRE CARRE	50	CHALLES LES EAUX	162 000,00	4581808	0,00	48 600,00	48 600,00	113 400,00
CRISTAL HABITAT	RESIDENCE SOCIALE HEBERGEMENT AMMAUS	30	LA MOTTE SERVOLEX	324 000,00	4581808	0,00	97 200,00	97 200,00	226 800,00
SAVOISIENNE HABITAT	PARC ST JEAN-TERRAIN PELLETIER	16	LAMOTTE SERVOLEX	75 600,00	4581808	22 680,00	37 800,00	60 480,00	15 120,00
CRISTAL HABITAT	CŒUR DE VILLAGE CENTRE BOURG - LOT A	17	ST ALBAN LEYSSE	75 600,00	4581808	0,00	22 680,00	22 680,00	52 920,00
CRISTAL HABITAT	FRUITIERE	7	CHALLES LES EAUX	32 400,00	4581808	0,00		0,00	32 400,00
OPAC SAVOIE	SAINT VINCENT	21	CHALLES LES EAUX	75 600,00	4581808	0,00	22 680,00	22 680,00	52 920,00
SAVOISIENNE HABITAT	NOUVELLES SCENES CENTRE BOURG - LOT C	37	ST ALBAN LEYSSE	194 400,00	4581808	0,00		0,00	194 400,00
APEI	LA REVERIAZ		CHAMBERY	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
CRISTAL HABITAT	17 RUE BONIVARD	5	CHAMBERY	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
OPAC SAVOIE	LE MAUPAS - LOT D1	9	COGNIN	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
OPAC SAVOIE	AVENUE DU COMTE VERT	29	CHAMBERY	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
SNI	RUE DU PUIITS D'ORDET NORD	15	LA RAVOIRE	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
OPAC SAVOIE	RESIDENCE ADELE - CENTRE BOURG	7	BARBERAZ	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
CRISTAL HABITAT	65, FAUBOURG MONTMELIAN	8	CHAMBERY	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
OPAC SAVOIE	LES MONTS	3	BASSENS	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
ADELIA2A	LA FABRIK	20	BARBERAZ	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00

CRISTAL HABITAT	LES BALCONS DE LA BATHIE	3	BARBY	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
SAVOISENNE HABITAT	TERRAIN PICON	21	LA RAVOIRE	78 720,00	4581808	0,00	62 976,00	62 976,00	15 744,00
OPAC SAVOIE	LES BELLODONNES AVENUE RENE CASSIN	21	LA MOTTE SERVOLEX	68 880,00	4581808	0,00		0,00	68 880,00
OPAC SAVOIE	LA RESIDENCE	1	CHAMBERY	9 840,00	4581808	0,00	7 872,00	7 872,00	1 968,00
CRISTAL HABITAT	RUE DU BOIS NOIR - NEQUIDE	5	LA RAVOIRE	29 520,00	4581808	0,00	8 856,00	8 856,00	20 664,00
SAVOISENNE HABITAT	TERRAIN BERIEL AVENUE DES THERMES FLEURS D'O	3	CHALLES LES EAUX	29 520,00	4581808	0,00		0,00	29 520,00
OPAC SAVOIE	VILLENEUVE LOT A2	24	COGNIN	68 880,00	4581808	0,00		0,00	68 880,00
OPAC SAVOIE	ROUTE DE BARBY RESIDENCE L'AMBASSADEUR	6	LA RAVOIRE	19 680,00	4581808	0,00	5 904,00	5 904,00	13 776,00
CRISTAL HABITAT	LES TERRASSES DU CHATEAU 306 BD MASSENET	18	CHAMBERY	39 360,00	4581808	0,00		0,00	39 360,00
CRISTAL HABITAT	LES JARDINS DE CLAUDILDE AVENUE DES FLEURS	5	LA MOTTE SERVOLEX	9 840,00	4581808	0,00		0,00	9 840,00
SAVOISENNE HABITAT	MAISON-HOTEL DU PARC-HOTEL DE FRANCE	1	CHALLES LES EAUX	9 840,00	4581808	0,00	2 952,00	2 952,00	6 888,00
SAVOISENNE HABITAT	TERRAIN MAURIN - CHEMIN DE LA COMBE	6	CHALLES LES EAUX	19 680,00	4581808	0,00		0,00	19 680,00
HABITAT ET HUMANISME	RESIDENCE DU PARC	1	LA MOTTE SERVOLEX	9 840,00	4581808	0,00		0,00	9 840,00
CRISTAL HABITAT	RUE GENERAL CARTIER	15	CHAMBERY	39 360,00	4581808	0,00		0,00	39 360,00
CRISTAL HABITAT	ZAC DE CHATAIGNERAIES ILOT C BAT C	20	JACOB BELLECOMBETTE	39 360,00	4581808	0,00		0,00	39 360,00
CRISTAL HABITAT	ZAC DE CHATAIGNERAIES ILOT C BAT D	16	JACOB BELLECOMBETTE	39 360,00	4581808	0,00		0,00	39 360,00
OPAC SAVOIE	LES CHARMILLES	24	LA RAVOIRE	78 720,00	4581808	0,00	23 616,00	23 616,00	55 104,00

OPAC SAVOIE	MAISON CREVATIN PLACE DU BOURG RUE JJ ROUSSEAU	10	LA MOTTE SERVOLEX	29 520,00	4581808	0,00	0,00	29 520,00	2018
Cristal Habitat	MAISON BASSIN- EMERY	3	SAINT ALBAN LEYSSE	0,00	4581808	0,00	0,00	0,00	2018
SNI	PORTES DE MERANDE	41	CHAMBERY	0,00	4581808	0,00	0,00	0,00	2018
Cristal Habitat	RUE DU BOIS NOIR - NEQUIDE	8	LA RAVOIRE	0,00	4581808	0,00	0,00	0,00	2018
SAVOISIENNE HABITAT	TERRAIN BERIEL AVENUE DES THERMES FLEURS D'O	3	CHALLES LES EAUX	0,00	4581808	0,00	0,00	0,00	2018
Cristal Habitat	JARDINS D'EOLE- PALATIERS	8	VEREL	0,00	4581808	0,00	0,00	0,00	2018
Cristal Habitat	PORTES DE MERANDE - LOT A	32	CHAMBERY	0,00	4581808	0,00	0,00	0,00	2018
Cristal Habitat	LE NOUVEAU BON GITE - SAISONNIERS	16	LES DESERTS	0,00	4581808	0,00	0,00	0,00	2018
Cristal Habitat	MONTEE VALERIEUX	35	CHAMBERY	0,00	4581808	0,00	0,00	0,00	2018
Cristal Habitat	CŒUR DE CITE BELLEVUE	88	CHAMBERY	0,00	4581808	0,00	0,00	0,00	2018
CDC HABITAT	PORTES DE MERANDE	45	CHAMBERY	0,00	4581808	0,00	0,00	0,00	2018
OPAC SAVOIE	Rue Victor Bertholier	28	BARBERAZ	68 880,00	4581808	0,00	0,00	68 880,00	2019
OPAC SAVOIE	La Vilette Avenue du Collège (VEFA CIS. Wood Park)	6	LA RAVOIRE	19 680,00	4581808	0,00	0,00	19 680,00	2019
OPAC SAVOIE	Maison Opinel - Route d'Apremont	18	BARBERAZ	9 840,00	4581808	0,00	0,00	9 840,00	2019
HABITAT ET HUMANISMME	LE "TISS'AGE" LA CANOPEETERRAIN LAISNE	31	BASSENS	278 100,00	4581808	0,00	0,00	278 100,00	2019
Savoisienne Habitat	Rue du cheminet d'en bas. Terrain Laisné. VEFA Duruet et ailleurs immo	5	LA MOTTE SERVOLEX	19 680,00	4581808	0,00	0,00	19 680,00	2019

CRISTAL HABITAT	Centre Bourg (VEFA IMAPRIM)	12	BARBY	29 520,00	4581808	0,00		0,00	29 520,00	2019
CRISTAL HABITAT	L'Emile	20	COGNIN	49 200,00	4581808	0,00		0,00	49 200,00	2019
CRISTAL HABITAT	Les villières	4	CHAMBERY	81 280,00	4581808	0,00		0,00	81 280,00	2019
HABITAT ET HUMANISME	7 passage Honoré d'Urfé	1	CHAMBERY	9 840,00	4581808	0,00		0,00	9 840,00	2019
SAVOISIENNE HABITAT	239 rue de la Martinière	6	BASSENS	29 520,00	4581808	0,00		0,00	29 520,00	2019
OPAC SAVOIE	Avenue de Lyon	21	CHAMBERY	68 880,00	4581808	0,00		0,00	68 880,00	2019
OPAC SAVOIE	LE TREMBLAY	2	LAMOTTE SERVOLEX	0,00		0,00		0,00	0,00	2019
OPAC SAVOIE	LES VILLAS ZOLA	4	LA RAVOIRE	0,00		0,00		0,00	0,00	2019
SAVOISIENNE HABITAT	NOUVELLES SCENES COTE COUR ILOT C	7	SAINT ALBAN LEYSSE	0,00		0,00		0,00	0,00	2019
SCI CHROSMA	197 CHEMINST VINCENT	5	CHALLES LES EAUX	0,00		0,00		0,00	0,00	2019
CRISTAL HABITAT	303 FBG RECLUS	2	CHAMBERY	0,00		0,00		0,00	0,00	2019
OPAC SAVOIE	L'HORIZON	1	SAINT ALBAN LEYSSE	0,00		0,00		0,00	0,00	2019
CRISTAL HABITAT	TOURS DU MACONNAIS DENT DE L'OURS	60	CHAMBERY	0,00		0,00		0,00	0,00	2019
SAVOISIENNE HABITAT	DOMAINE DE COUTY	11	CHALLES LES EAUX	0,00		0,00		0,00	0,00	2019
CRISTAL HABITAT	PORTES DE MERANDE LOT C	7	CHAMBERY	0,00		0,00		0,00	0,00	2019
TOTAL		1696		3 857 795,00		492 529,51	488 386,33	980 915,84	2 876 879,16	

## ANNEXE 1bis

Comptes rendus de l'utilisation des crédits de paiement mis à la disposition du délégataire

Convention de délégation de compétence conclue entre Grand Chambéry et l'Etat le 03/06/2015 en application des articles L301-3, L301-5-1, L301-5-2, L321-1-1 du CCH  
ETAT ANNEXE DES FONDS RECUS ET REVERSES PAR LE DELEGATAIRE (CREDITS DE PAIEMENT)

## RECETTES (fonds versés par l'Etat)

Organismes délégants	Reliquats des CP antérieurs	Montant versé lors de l'exercice	Compte nature	Montant total
Etat 2015	-375 768,24	0,00	4582806	-375 768,24
Etat 2016	260 110,39	14 166,01	4582807	274 276,40
Etat 2017	-279 391,00	424 461,99	4582808	145 070,99
Etat 2018	-112 176,00	0,00	4582808	-112 176,00
Etat 2019	0,00	0,00	4582808	0,00
Etat 2020	0,00	0,00	4582808	0,00

Bénéficiaire	Nature de l'opération	Nbre de logts	Localisation	Montant total de la subvention accordée	Compte nature	Dépenses des exercices antérieurs	Dépenses de l'exercice (2020)	Dépenses cumulées	Restes à payer
SOLLAR	ZAC de Valmar	46	Ravoire	163 184,00	4581806	48 955,20		48 955,20	114 228,80
Savoisienne Habitat	Les vergers d'amantine- Champ Perrin (ex St Joseph)	2	Jacob Bellecombette	7 866,00	4581806	7 866,00		7 866,00	0,00
Savoisienne Habitat	Les Frasses Tr.3- l'Excelsior	16	St Jeoire Prieuré	66 078,00	4581806	65 625,26		65 625,26	452,74
OPAC de Savoie	René Cassin	10	Barby	26 488,00	4581806	26 488,00		26 488,00	0,00
OPAC de Savoie	Route de la Bathie	8	Saint Alban Leysse	21 103,00	4581806	16 882,40		16 882,40	4 220,60
La Motte Servolex	Le presbytère	1	La Motte Servolex	1 300,00	4581806	1 300,00		1 300,00	0,00
OPAC de Savoie	Chef lieu- Beauregard	5	Bassens	19 972,00	4581806	19 972,00		19 972,00	0,00
OPAC de Savoie	Maison Renchet	2	Barberaz	17 480,00	4581806	17 480,00		17 480,00	0,00
Cognin	L'école de la forgerie	1	Cognin	1 300,00	4581806	1 300,00		1 300,00	0,00
Chambéry Alpes Habitat	ZAC du grand clos	15	Barby	56 305,00	4581806	14 174,70		14 174,70	42 130,30
OPAC de Savoie	Maison Fugier	4	La Thuile	6 229,00	4581806	4 983,20		4 983,20	1 245,80
OPAC de Savoie	Route des Gottelands	10	Barberaz	40 511,00	4581806	32 408,80		32 408,80	8 102,20

OPAC de Savoie	Le domaine de Villeneuve	34	St Alban Leysse	112 656,00	4581806	90 124,80	22 531,20	112 656,00	0,00
OPAC de Savoie	Rue des Allobroges	3	La Motte Servolex	6 696,00	4581806	6 447,08		6 447,08	248,92
Savoisienne Habitat	Butte du chef lieu	7	Saint Cassin	27 201,00	4581806	21 760,80	5 440,20	27 201,00	0,00
Chambéry Alpes Habitat	Maison l'amandier-chemin des acacias	2	Chambéry	13 950,00	4581806	0,00		0,00	13 950,00
Chambéry Alpes Habitat	Maison l'amandier-chemin des acacias	2	Chambéry	0,00	4581806	0,00		0,00	0,00
Chambéry Alpes Habitat	Maison l'amandier-chemin des acacias	2	Chambéry	0,00	4581806	0,00		0,00	0,00
Chambéry Alpes Habitat	Maison l'amandier-chemin des acacias	6	Chambéry	0,00	4581806	0,00		0,00	0,00
OPAC DE SAVOIE	Croix rouge dessous	2	Chambéry	0,00	4581806	0,00		0,00	0,00
SAIEM	Rue des Martinettes	16	Chambéry	0,00	4581806	0,00		0,00	0,00
Maison St Benoit	Maison St Benoit	33	Chambéry	0,00	4581806	0,00		0,00	0,00
Savoisienne Habitat	Maison Gachet	3	La Motte Servolex	10 245,00	4581807	10 245,00		10 245,00	0,00
Savoisienne Habitat	Quartier Madeleine "Les Escapades"	19	Barberaz	121 471,00	4581807	94 722,40	26 748,60	121 471,00	0,00
Cristal Habitat	Palatiers	8	Vérel Pragondran	39 954,00	4581807	2 621,70	4 369,50	6 991,20	32 962,80
Cristal Habitat	Les portes de Mérande Lot C	28	Chambéry	84 793,00	4581807	0,00	22 676,70	22 676,70	62 116,30
Cristal Habitat	Chef Lieu - Le Prévert - Le Mollard	7	Vimines	25 515,00	4581807	17 344,00		17 344,00	8 171,00
Cristal Habitat	La Résidence	1	Chambéry	10 004,00	4581807	10 004,00		10 004,00	0,00
Cristal Habitat	Le Belved'Air I 570 Avenus d'Aix-Les-Bains	41	Chambéry	78 234,00	4581807	0,00		0,00	78 234,00
Cristal Habitat	Rue d'Angleterre	17	Chambéry	45 167,00	4581807	0,00		0,00	45 167,00
Habitat et Humanisme	Le Villaret	1	Saint Alban Leysse	8 741,00	4581807	0,00	8 741,00	8 741,00	0,00
OPAC de Savoie	Les Pervenches	6	Chambéry	21 864,00	4581807	21 864,00		21 864,00	0,00
OPAC de Savoie	Route du Trmblay (Côte de Pouly)	7	La Motte Servolex	16 124,00	4581807	0,00		0,00	16 124,00
OPAC de Savoie	Le Belrive (Rue Emile Zola)	19	La Ravoire	51 459,00	4581807	15 437,70		15 437,70	36 021,30
OPAC de Savoie	Rue Agutte Sembat	42	Chambéry	151 612,00	4581807	41 341,80		41 341,80	110 270,20
OPAC de Savoie	Au Vernier ( terrain Gerland)	10	Barberaz	30 422,00	4581807	0,00	9 126,60	9 126,60	21 295,40
OPAC de Savoie	Au Vernier - Maison Bathelet ( maison Gerland)	2	Barberaz	15 131,00	4581807	0,00	4 539,30	4 539,30	10 591,70
OPAC de Savoie	La Plantaz	24	La Ravoire	0,00	4581807	0,00		0,00	0,00
Savoisienne Habitat	Hotel du parc	8	Challes les Eaux	0,00	4581807	0,00		0,00	0,00
Cristal Habitat	Palatiers	1	Vérel Pragondran	0,00	4581807	0,00		0,00	0,00

Cristal Habitat	Les carrés verdoyants	4	Sonnaz	0,00	4581807	0,00		0,00	0,00
Cristal Habitat	Ancienne clinique Sainte Marie	2	Chambéry	0,00	4581807	0,00		0,00	0,00
SCI Coté Sud	Bassens Côté Sud	37	Bassens	0,00	4581807	0,00		0,00	0,00
Savoisienne Habitat	Les Aigues marines	1	Cognin	0,00	4581807	0,00		0,00	0,00
Savoisienne Habitat	SCI Côté Sud Lot 5	19	Bassens	0,00	4581807	0,00		0,00	0,00
APEI	La Revériaz	39	Chambéry	0,00	4581807	0,00		0,00	0,00
SAVOISIENNE HABITAT	LES JARDINS DE MARIUS TERRAIN DEPOULY	29	BARBERAZ	21 600,00	4581808	6 480,00		6 480,00	15 120,00
OPAC SAVOIE	AVENUE MONT ST MICHEL	79	BARBERAZ	270 000,00	4581808	0,00	81 000,00	81 000,00	189 000,00
HALPADES	L'ALBANE 31 ROUTE DE BEMAZ	11	ST ALBAN LEYSSE	43 200,00	4581808	21 271,00		21 271,00	21 929,00
OPAC SAVOIE	BEAUSEJOUR - PRE CARRE	50	CHALLES LES EAUX	162 000,00	4581808	48 600,00		48 600,00	113 400,00
CRISTAL HABITAT	RESIDENCE SOCIALE - HEBERGEMENT AMMAUS	30	LA MOTTE SERVOLEX	324 000,00	4581808	97 200,00	226 800,00	324 000,00	0,00
SAVOISIENNE HABITAT	PARC ST JEAN-TERRAIN PELLETIER	16	LAMOTTE SERVOLEX	75 600,00	4581808	60 480,00		60 480,00	15 120,00
CRISTAL HABITAT	CŒUR DE VILLAGE CENTRE BOURG - LOT A	17	ST ALBAN LEYSSE	75 600,00	4581808	22 680,00		22 680,00	52 920,00
CRISTAL HABITAT	FRUITIERE	7	CHALLES LES EAUX	32 400,00	4581808	0,00		0,00	32 400,00
OPAC SAVOIE	SAINT VINCENT	21	CHALLES LES EAUX	75 600,00	4581808	22 680,00		22 680,00	52 920,00
SAVOISIENNE HABITAT	NOUVELLES SCENES CENTRE BOURG - LOT C	37	ST ALBAN LEYSSE	194 400,00	4581808	0,00	155 520,00	155 520,00	38 880,00
APEI	LA REVERIAZ		CHAMBERY	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
CRISTAL HABITAT	17 RUE BONIVARD	5	CHAMBERY	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
OPAC SAVOIE	LE MAUPAS - LOT DI	9	COGNIN	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
OPAC SAVOIE	AVENUE DU COMTE VERT	29	CHAMBERY	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
SNI	RUE DU PUIITS D'ORDET NORD	15	LA RAVOIRE	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
OPAC SAVOIE	RESIDENCE ADELE - CENTRE BOURG	7	BARBERAZ	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
CRISTAL HABITAT	65, FAUBOURG MONTMELIAN	8	CHAMBERY	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
OPAC SAVOIE	LES MONTS	3	BASSENS	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
ADELI2A	LA FABRIK	20	BARBERAZ	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00

CRISTAL HABITAT	LES BALCONS DE LA BATHIE	3	BARBY	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
SAVOISENNE HABITAT	TERRAIN PICON	21	LA RAVOIRE	78 720,00	4581808	62 976,00		62 976,00	15 744,00
OPAC SAVOIE	LES BELLODONNES AVENUE RENE CASSIN	21	LA MOTTE SERVOLEX	68 880,00	4581808	0,00		0,00	68 880,00
OPAC SAVOIE	LA RESIDENCE	1	CHAMBERY	9 840,00	4581808	7 872,00		7 872,00	1 968,00
CRISTAL HABITAT	RUE DU BOIS NOIR - NEQUIDE	5	LA RAVOIRE	29 520,00	4581808	8 856,00		8 856,00	20 664,00
SAVOISENNE HABITAT	TERRAIN BERIEL AVENUE DES THERMES FLEURS D'O	3	CHALLES LES EAUX	29 520,00	4581808	0,00	8 856,00	8 856,00	20 664,00
OPAC SAVOIE	VILLENEUVE LOT A2	24	COGNIN	68 880,00	4581808	0,00		0,00	68 880,00
OPAC SAVOIE	ROUTE DE BARBY RESIDENCE L'AMBASSADEUR	6	LA RAVOIRE	19 680,00	4581808	5 904,00		5 904,00	13 776,00
CRISTAL HABITAT	LES TERRASSES DU CHÂTEAU 306 BD MASSENET	18	CHAMBERY	39 360,00	4581808	0,00		0,00	39 360,00
CRISTAL HABITAT	LES JARDINS DE CLAUDILDE AVENUE DES FLEURS	5	LA MOTTE SERVOLEX	9 840,00	4581808	0,00		0,00	9 840,00
SAVOISENNE HABITAT	MAISON-HOTEL DU PARC-HOTEL DE FRANCE	1	CHALLES LES EAUX	9 840,00	4581808	2 952,00		2 952,00	6 888,00
SAVOISENNE HABITAT	TERRAIN MAURIN - CHEMIN DE LA COMBE	6	CHALLES LES EAUX	19 680,00	4581808	0,00		0,00	19 680,00
HABITAT ET HUMANISMME	RESIDENCE DU PARC	1	LA MOTTE SERVOLEX	9 840,00	4581808	0,00	9 840,00	9 840,00	0,00
CRISTAL HABITAT	RUE GENERAL CARTIER	15	CHAMBERY	39 360,00	4581808	0,00		0,00	39 360,00
CRISTAL HABITAT	ZAC DE CHATAIGNERAIES ILOT C BAT C	20	JACOB BELLECOMBETTE	39 360,00	4581808	0,00		0,00	39 360,00
CRISTAL HABITAT	ZAC DE CHATAIGNERAIES ILOT C BAT D	16	JACOB BELLECOMBETTE	39 360,00	4581808	0,00		0,00	39 360,00
OPAC SAVOIE	LES CHARMILLES	24	LA RAVOIRE	78 720,00	4581808	23 616,00		23 616,00	55 104,00
OPAC SAVOIE	MAISON CREVATIN PLACE DU BOURG RUE JJ ROUSSEAU	10	LA MOTTE SERVOLEX	29 520,00	4581808	0,00		0,00	29 520,00
Cristal Habitat	MAISON BASSIN-EMERY	3	SAINT ALBAN LEYSSE	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
SNI	PORTES DE MERANDE	41	CHAMBERY	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00

Cristal Habitat	RUE DU BOIS NOIR - NEQUIDE	8	LA RAVOIRE	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
SAVOISIENNE HABITAT	TERRAIN BERIEL AVENUE DES THERMES FLEURS D'O	3	CHALLES LES EAUX	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
Cristal Habitat	JARDINS D'EOLE-PALATIERS	8	VEREL	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
Cristal Habitat	PORTES DE MERANDE - LOT A	32	CHAMBERY	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
Cristal Habitat	LE NOUVEAU BON GITE - SAISONNIERS	16	LES DESERTS	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
Cristal Habitat	MONTEE VALERIEUX	35	CHAMBERY	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
Cristal Habitat	CŒUR DE CITE BELLEVUE	88	CHAMBERY	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
CDC HABITAT	PORTES DE MERANDE	45	CHAMBERY	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
OPAC SAVOIE	Rue Victor Bertholier	28	BARBERAZ	68 880,00	4581808	0,00		0,00	68 880,00
OPAC SAVOIE	La Villette Avenue du Collège (VEFA CIS. Wood Park)	6	LA RAVOIRE	19 680,00	4581808	0,00		0,00	19 680,00
OPAC SAVOIE	Maison Opinel - Route d'Apremont	18	BARBERAZ	9 840,00	4581808	0,00		0,00	9 840,00
HABITAT ET HUMANISMME	LE "TISS'AGE" LA CANOPEETERRAIN LAISNE	31	BASSENS	278 100,00	4581808	0,00		0,00	278 100,00
Savoisienne Habitat	Rue du cheminet d'en bas. Terrain Laisné. VEFA Duruet et ailleurs immo	5	LA MOTTE SERVOLEX	19 680,00	4581808	0,00		0,00	19 680,00
CRISTAL HABITAT	Centre Bourg (VEFA IMAPRIM)	12	BARBY	29 520,00	4581808	0,00		0,00	29 520,00
CRISTAL HABITAT	L'Emile	20	COGNIN	49 200,00	4581808	0,00		0,00	49 200,00
CRISTAL HABITAT	Les villières	4	CHAMBERY	81 280,00	4581808	0,00		0,00	81 280,00
HABITAT ET HUMANISMME	7 passage Honoré d'Urfé	1	CHAMBERY	9 840,00	4581808	0,00		0,00	9 840,00
SAVOISIENNE HABITAT	239 rue de la Martinière	6	BASSENS	29 520,00	4581808	0,00		0,00	29 520,00
OPAC SAVOIE	Avenue de Lyon	21	CHAMBERY	68 880,00	4581808	0,00		0,00	68 880,00
OPAC SAVOIE	LE TREMBLAY	2	LAMOTTE SERVOLEX	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
OPAC SAVOIE	LES VILLAS ZOLA	4	LA RAVOIRE	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
SAVOISIENNE HABITAT	NOUVELLES SCENES COTE COUR ILOT C	7	SAINT ALBAN LEYSSE	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00

SCI CHROSMA	197 CHEMINST VINCENT	5	CHALLES LES EAUX	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
CRISTAL HABITAT	303 FBG RECLUS	2	CHAMBERY	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
OPAC SAVOIE	L'HORIZON	1	SAINT ALBAN LEYSSE	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
CRISTAL HABITAT	TOURS DU MACONNAIS DENT DE L'OURS	60	CHAMBERY	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
SAVOISIENNE HABITAT	DOMAINE DE COUTY	11	CHALLES LES EAUX	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
CRISTAL HABITAT	PORTES DE MERANDE LOT C	7	CHAMBERY	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
OPAC SAVOIE	Ténagement Brun - Impasse du moulin	4	CHALLES LES EAUX	19 680,00	4581808	0,00		0,00	19 680,00
SAVOISIENNE HABITAT	Le Plat - route de Vérel - Nant Petchi	28	BASSENS	137 760,00	4581808	0,00		0,00	137 760,00
OPAC SAVOIE	Domaine du Granier	9	CHALLES LES EAUX	29 520,00	4581808	0,00		0,00	29 520,00
CRISTAL HABITAT	FJT La Clairière	103	CHAMBERY	812 418,84	4581808	0,00		0,00	812 418,84
CRISTAL HABITAT	Bon accueil	26	CHAMBERY	255 840,00	4581808	0,00		0,00	255 840,00
OPAC SAVOIE	Les Crauses	11	SAINT BALDOPH	29 520,00	4581808	0,00		0,00	29 520,00
CDC HABITAT SOCIAL	Impulsion - Fbg Montmélian	5	CHAMBERY	19 680,00	4581808	0,00		0,00	19 680,00
OPAC SAVOIE	Route de St Saturnin	16	BASSENS	49 200,00	4581808	0,00		0,00	49 200,00
SAVOISIENNE HABITAT	Les Chorégies 2	6	BASSENS	29 520,00	4581808	0,00		0,00	29 520,00
SAVOISIENNE HABITAT	Résidence sociale. Terrain tatin	16	LA MOTTE SERVOLEX	78 720,00	4581808	0,00		0,00	78 720,00
CDC HABITAT SOCIAL	181 rue Joseph Dénarié	10	CHALLES LES EAUX	39 360,00	4581808	0,00		0,00	39 360,00
CRISTAL HABITAT	Avenue de la Grande chartreuse	55	CHAMBERY	127 920,00	4581808	0,00		0,00	127 920,00
HABITAT ET HUMANISMME	Le Tiss'âge	2	BASSENS	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
CRISTAL HABITAT	Chemin des moulins	7	CURIENNE	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
CRISTAL HABITAT	Ste Appoline	6	SAINT ALBAN LEYSSE	0,00	4581808	0,00		0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>1696</b>		<b>5 486 933,84</b>		<b>980 915,84</b>	<b>586 189,10</b>	<b>1 567 104,94</b>	<b>3 919 828,90</b>

## ANNEXE 2

### Programmes d'intervention contribuant à la mise en œuvre des objectifs de la convention

Les programmes en cours :

#### **PIG « Habiter Mieux » de Grand Chambéry**

L'objectif principal de cette opération, dont la convention a été signée le 11 novembre 2016, est d'engager un programme d'amélioration du parc de logements occupés de plus de quinze ans d'âge dans le parc privé, de lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

Les interventions portent sur les domaines suivants :

#### **Les propriétaires occupants (PO) :**

- Aider les propriétaires occupants à faibles ressources pour les travaux suivants :
- Travaux de lutte contre la précarité énergétique (isolation et systèmes énergétiques)
- Travaux d'adaptation ou d'accessibilité pour l'autonomie de la personne (uniquement si ils sont couplés avec des travaux d'amélioration énergétique)
- Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé
- Travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité de l'habitat

#### **Les propriétaires bailleurs de logement locatif (PB)**

- Rechercher un équilibre social et développer le conventionnement privé des logements afin de développer une offre de qualité, avec des prix modérés en loyers et charges (logique de quittance globale), qui apporte une réponse à une demande locative de plus en plus sociale
- Améliorer le confort des logements locatifs et ainsi lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne
- Lutter contre la vacance de longue durée (supérieure à deux ans)
- Sécuriser les bailleurs dans leurs projets locatifs par l'incitation à la contractualisation d'une assurance « impayés de loyers »
- Attribuer les logements locatifs produits, à loyer social et très social, en lien avec les dispositifs de réservation (contingent préfectoral, action logement).

En outre, une plateforme de rénovation énergétique des logements privés est mise en œuvre sur le territoire, en partenariat avec l'Ademe et la Région, en articulation avec le PIG.

Une campagne de communication est menée auprès du public sur le principe d'un nom unique d'opération, recouvrant les deux dispositifs : « mon PASS'RENOV ».

#### **OPAH-RU sur le centre ancien de Chambéry (avec volet copropriétés dégradées)**

La Ville de Chambéry a lancé une opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain sur le secteur du centre ancien pour la résorption d'îlots dégradés et la lutte contre les copropriétés inorganisées. Les enjeux de cette opération, compatibles avec les objectifs du PLH, ont été confirmés dans le cadre du diagnostic PLUI-HD en cours. Cette opération fait l'objet d'une convention entre la Ville de Chambéry, l'ANAH, Pro Civis Savoie et Grand Chambéry signée en date du 15 décembre 2017.

#### Périmètre de l'opération

6 secteurs différents identifiés dans le diagnostic regroupant le centre ancien de Chambéry :

- îlot Croix d'Or/rue d'Italie,
- faubourg Montmélian,
- faubourg Nézin,

- îlot Veyrat, Juiverie, cathédrale et Porte Reine,
- îlot Lans/Sénat,
- îlot Saint-Léger/Burdin,
- Faubourg Reclus (avenant N°2).

#### Objectifs quantitatifs

- Agir sur 121 logements sur une durée de 5 ans :
  - 16 logements de propriétaires occupants,
  - 105 logements de propriétaires bailleurs réalisant des travaux de rénovation en contrepartie d'un conventionnement Anah,
  - dont 90 lots pour des travaux en parties communes de copropriétés.
- A ces objectifs de travaux, s'ajoute un objectif de 120 lots de copropriétés devant faire l'objet soit d'une organisation syndicale soit d'une mise en conformité des documents de copropriété.

La convention d'OPAH RU, sur son périmètre se substitue aux conditions du PIG.

### **Action Cœur de ville**

La Ville de Chambéry est la préfecture du Département de la Savoie. Sa population avoisine les 60 000 habitants au sein d'une agglomération « Grand Chambéry » qui en compte 136 800.

La Ville s'est construite au fil des siècles et son architecture reflète les diverses influences auxquelles elle fut exposée. De cette histoire subsiste à la fois un centre ancien riche mais aussi caractéristique des villes moyennes. Le centre historique se développe. Les différents remparts construits selon les époques rythment l'architecture du centre. Ses faubourgs Montmélian, Maché et Nézin autrefois aux portes de la Ville sont aujourd'hui reliés au centre historique.

Chambéry est une ville dynamique démographiquement parlant, avec une pression sur les logements locatifs importante (plus de 14 000 logements locatifs privés et publics). Ces derniers se localisent principalement dans ce centre ancien (plus de 54% de logements locatifs).

Ce parc privé majoritairement locatif connaît une rotation importante qui génère un besoin d'entretien régulier du bâti. La Ville a toujours veillé à la requalification de son centre ancien pour des raisons à la fois patrimoniales et touristiques. Elle a ainsi mis en place une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) en 2013. Elle possède aussi un service hygiène et sécurité afin de repérer les situations problématiques et pouvoir agir en conséquence. La volonté politique de la Ville est de développer au maximum les actions visant à lutter contre l'habitat indigne en complément de la revalorisation de son centre ancien. Une étude pré-opérationnelle menée en 2016 et 2017, sur le centre ancien a abouti à la mise en place d'une OPAH RU.

L'étude menée par la CCI et la CMA fin 2017 fait apparaître :

- Qu'une des faiblesses du territoire est l'inscription du centre-ville dans un environnement concurrentiel dense face à la zone des Landiers et le ruban commercial,
  - Un bon taux de commercialité (47%) avec 650 cellules et 564 boutiques,
  - Une vacance commerciale relativement élevée (12%) mais concentrée sur un axe principal : rue Croix d'Or (30%), rue d'Italie (23%) et Fbrg Montmélian (24%).
- Enjeux et priorités
    - AXE 1 : « De la réhabilitation à la restructuration :
      - Reconquérir le centre-ville avec la production de logements adaptés et le traitement de l'habitat dégradé

- Intervention sur la qualité de l'air et la transition énergétique (isolation, mode de chauffage, ...)

AXE 2 : « Favoriser un développement économique et commercial équilibré »

- Redynamiser les commerces et traiter la vacance commerciale dans le centre-ville :
- Équilibrer l'attractivité commerciale entre la zone commerciale de l'agglomération et celle du centre
- Soutenir la création d'entreprises
- Accompagner le développement d'alternatives innovantes comme les monnaies locales (Elef)

AXE 3 : « Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions »

- Maîtriser la circulation urbaine
- Favoriser la mobilité professionnelle pour développer l'emploi
- Prendre en compte le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces (accessibilité des commerces, des lieux publics,...).
- Prise en compte de la qualité de l'air et transition énergétique (modes de transports doux, innovants...)
- Poursuivre la politique de stationnement engagée depuis 2 ans par la Ville, en cohérence avec le projet global « territoire mobile »
- Dynamiser le centre-ville et améliorer son attractivité grâce à une meilleure rotation des véhicules.

AXE 4 : « Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine »

- Requalifier certains espaces urbains
- Restaurer et mettre en valeur le patrimoine architectural, en s'appuyant sur la labellisation « Ville d'art et d'histoire » et en lien avec le tourisme
- Restaurer et valoriser allées, passages, cours intérieures et façades dans le centre-ville ancien
- Réviser le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, et élaborer le Règlement Local de Publicité Intercommunal.

Axe 5 : « Fournir l'accès aux équipements et services publics »

- Améliorer la qualité des équipements publics en particulier sportifs (piscine, stade), commerciaux (halles alimentaires) et culturels (Théâtre Charles Dullin, Espace Malraux)
- Réflexion sur l'accessibilité aux services publics en particulier liés à la santé (Centre Hospitalier) en lien avec le Plan Local de Santé
- Favoriser l'accès à l'offre culturelle et de loisirs

Axes transversaux :

- Développer l'usage d'outils numériques
- Favoriser l'implantation de tiers lieux connecteurs
- Favoriser la dynamique commerciale en accompagnant l'organisation d'animations commerciales sur différents secteurs et périodes de l'année (marché de Noël, valorisation des producteurs locaux avec « L'Apéro des locaux », ...)

Les programmes projetés :

- Lancement de l'étude pré-opérationnelle en 2021 sur la copropriété Belle Etoile, suite à l'étude copropriétés dégradées sur les Hauts de Chambéry,

- Lancement d'une OPAH-CD suite à l'étude pré-opérationnelle en cours,
- Opération de Restauration Immobilière sur Chambéry centre ancien (étude faisabilité et cadrage)
- Dossiers Lutte contre l'habitat indigne (RHI) sur le centre ancien de Chambéry

**ANNEXE 3**  
**Modalités de calcul des loyers et des redevances maximales**

Le loyer maximal au m<sup>2</sup> ou la redevance maximale fixé dans chaque convention ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement ne doit pas dépasser un plafond correspondant aux caractéristiques de l'opération et déterminé selon les règles suivantes :

**1 – Pour les opérations de construction, d'acquisition et d'acquisition-amélioration**

En application du 2° de l'article R. 353-16 du CCH, le loyer maximal, applicable à l'ensemble des logements de l'immeuble ou de l'ensemble immobilier qui fait l'objet de la convention, est exprimé en m<sup>2</sup> de surface utile et tient compte de la localisation, de la qualité de la construction et de la taille moyenne des logements de l'opération.

Il est déterminé à cette fin à partir d'un loyer maximal de zone, fonction du secteur géographique de l'opération (a), majoré le cas échéant en fonction de ses caractéristiques de qualité (b) et pondéré par un coefficient de structure qui permet de tenir compte de la taille moyenne des logements (c) :

a) les valeurs des loyers de maximaux de zone applicables aux conventions conclues avant le 1er janvier de l'année de prise d'effet de la présente convention figurent dans le tableau ci-après en fonction du secteur géographique de l'opération (caractérisation des secteurs géographiques et renvoi à une annexe pour la délimitation précise s'il y a lieu). Elles sont révisées chaque année, le 1er janvier, dans les conditions prévues à l'article L353-9-3 du code de la construction et de l'habitation.

Loyer mensuel en € par m<sup>2</sup> de surface utile

TYPES DE LOGEMENTS	Zone 2	Zone 3
<b>I. Logements financés en PLA d'intégration</b>	5,13	4,75
<b>II. Logements financés avec du PLUS</b>	5,78	5,36
	Zone B1	Zone C
III. Logements financés en <b>PLS</b>	9,05	8,67
IV. Plafonds part locative logements en <b>PSLA</b>	9,11	8,11

b) le barème des majorations applicable en fonction de la qualité de l'opération ne dépasse pas de plus de 15% le niveau de loyer maximal hors majoration (avec ascenseur).

<b>MAJORATIONS LOCALES</b>	<b>Loyer</b>	
	<b>NEUF</b>	<b>ACQUIS AMELIORES</b>
<b>Certification globale d'ouvrage * (marge supplémentaire à cumuler avec la marge de la baisse de consommation énergétique)</b>	<b>Marges en %</b>	
Certification NF HABITAT ou Bâtiment Energie Environnement ou équivalent	3%	
Certification NF HABITAT HQE ou Bâtiment Energie Environnement + ou équivalent	4%	
<b>Baisse de la consommation énergétique (note de calcul thermique)</b>	<b>Marges en %</b>	
RT 2012 - 10%	4%	
RT 2012 - 20%	6%	
E+C-, BBC Effinergie, Bepos Effinergie, Bepos Effinergie +	8%	
HPE Rénovation		5%
BBC Effinergie Rénovation		7%
<b>Autres Majorations</b>	<b>Marges En %</b>	
Taille Opérations inférieures à 10 logements		3%
Localisation zone 3	3%	
Présence d'ascenseurs non obligatoires	4 %	
Locaux Collectifs Résidentiels**	0,77 x surface LCR/CSxSU	
Plafonné à :	15%	15%

\* CERTIFICATION délivrée par un organisme certificateur accrédité selon la norme EN 45011 par le COFRAC (cf. circulaire de l'Etat 2016)

\*\* Locaux collectifs résidentiels ou de service qui sont réservés à l'usage exclusif des locataires hors surfaces des locaux techniques et des espaces de circulation

En complément, Grand Chambéry a fixé un barème des loyers accessoires plafonds applicable sur le territoire des 38 communes de l'agglomération :

	<b>Loyer maximum par mois</b>
Garage individuel fermé (sous-sols ou superstructure)	45 €
Place de parking en sous-sols	35 €
Place de stationnement aérien privatisé	15 €
Jardin, cour	< 50 m <sup>2</sup> : 10€ > 50 m <sup>2</sup> : 20 €

c) le coefficient de structure (CS) est calculé selon la formule:

$$CS = 0,77 \times [1 + (\text{nombre de logements} \times 20 \text{ m}^2 / \text{surface utile totale de l'opération})]$$

Lorsque l'opération comporte des surfaces annexes entrant dans le calcul de la surface utile, le loyer maximal au m<sup>2</sup> de surface utile fixé dans la convention APL est plafonné de telle sorte que le produit locatif maximum (égal au produit de la surface utile par le loyer maximal au m<sup>2</sup>)

conventionné) ne dépasse pas pour les opérations PLUS et PLAI le niveau qui aurait été le sien en l'absence de toute surface annexe et de toute majoration appliquée au loyer maximal de base mensuel (CS X LMzone) de plus de 20% ou, dans le cas des immeubles avec ascenseur, de plus de 25%. Pour les opérations PLS, le loyer maximal au m<sup>2</sup> de surface utile fixé dans la convention APL est plafonné de telle sorte que le produit locatif maximum ne dépasse pas de plus de 18% le niveau qui aurait été le sien en l'absence de toute surface annexe.

Les annexes qui n'entrent pas dans le calcul de la surface utile, à savoir les emplacements réservés au stationnement des véhicules, les terrasses, cours et jardins, faisant l'objet d'une jouissance exclusive, peuvent donner lieu à perception d'un loyer accessoire. Le montant qui sera inscrit dans ce cas dans la convention est déterminé d'après les loyers constatés dans le voisinage.

## 2 – Pour les opérations de réhabilitation (réservées aux opérations PALULOS communale)

Pour chaque nouvelle opération de réhabilitation, le montant du loyer maximal mentionné à l'article R.353-16 est fixé sur la base des loyers maximaux de zone figurant dans les tableaux suivants, selon que la superficie de l'opération est exprimée en surface corrigée ou en surface utile. Ces valeurs, applicables aux conventions conclues avant le 1er juillet de l'année de prise d'effet de la présente convention, sont révisées chaque année, le 1er janvier, dans les conditions prévues à l'article L353-9-3 du code de la construction et de l'habitation.

TYPES DE LOGEMENT (en m <sup>2</sup> de surface corrigée)	Zone 2	Zone 3
« PALULOS communales»	43.10	40.46

Sous le régime de la surface utile, le loyer maximal au m<sup>2</sup> fixé dans la convention s'obtient par le produit du loyer maximal de zone ci-dessous et du coefficient de structure, calculé selon la formule précisée au c) du 1. ci-dessus.

Loyer mensuel en € par m<sup>2</sup> de surface utile

TYPES DE LOGEMENT	ZONE 2	ZONE 3
«PALULOS communales»	5,78	5,36

A titre exceptionnel, le président de l'établissement public de coopération intercommunale délégataire ou le président du conseil général délégataire peut modifier par avenant le loyer maximal de la convention pour le porter au niveau prévu pour les logements réhabilités à l'aide de PALULOS dans les tableaux ci-dessus, selon le type de logements correspondants.

## 3 – Pour les loyers maîtrisés du parc privé.

Les niveaux maximum des loyers maîtrisés du parc privé sont fixés, dans le respect de la circulaire annuelle publiée par la DHUP et des dispositions adoptées par le conseil d'administration de l'Anah, dans le cadre du programme d'actions mentionné aux articles R. 321-10 et R. 321-10-1 du CCH.

## 4 – Pour les redevances maximales des logements-foyers et des résidences sociales

Les valeurs maximales des redevances à ne pas dépasser indiquées dans le tableau ci-après applicables aux logements-foyers et aux résidences sociales ont été actualisées sur la base de l'IRL du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2020, soit +0,66%.

En € par mois, par type de logement et par zone :

<u>Type de logement</u>	Financement	Zone 2	Zone 3
Type 1	PLA d'Intégration	355.25	329.10
	PLUS	375.06	347.26
	PLS	/	/
Type 1'	PLA d'Intégration	472.93	437.70
	PLUS	499.31	462.03
	PLS	624.20	577.62
Type 1 bis	PLA d'Intégration	520.55	480.78
	PLUS	549.39	507.76
	PLS	686.85	634.71
Type 2	PLA d'Intégration	538.67	496.83
	PLUS	581.54	536.83
	PLS	727.01	670.97
Type 3	PLA d'Intégration	553.71	512.93
	PLUS	622.75	577.20
	PLS	778.55	721.45
Type 4	PLA d'Intégration	617.59	573.93
	PLUS	695.07	645.42
	PLS	868.80	806.78
Type 5	PLA d'Intégration	681.69	634.06
	PLUS	766.57	713.86
	PLS	958.23	892.29
Type 6	PLA d'Intégration	745.59	694.67
	PLUS	838.51	781.41
	PLS	1048.07	976.78